ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

TFAD Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

Paraguay

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2016-03-01

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2017	Oui
A - 52.5%	B - 19.3%	C - 28.2%	**Not yet notified** - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie B			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2019	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2018	Oui
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2019	Oui

Notifications de transparence			
Notified Art. 1.4	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 01 septembre 2021	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui

Renseignements sur l'assistance	
Notified Art. 22.3	Oui

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	C	au plus tard le 01 septembre 2018	au plus tard le 01 septembre 2021
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C	au plus tard le 01 mars 2019	au plus tard le 01 septembre 2021
1.3	Points d'information	C	au plus tard le 01 septembre 2018	au plus tard le 01 septembre 2021
1.4	Notification	C	au plus tard le 01 septembre 2018	au plus tard le 01 septembre 2021
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	C	au plus tard le 01 septembre 2018	au plus tard le 01 septembre 2020
2.2	Consultations	C	au plus tard le 01 septembre 2018	au plus tard le 01 septembre 2020
3	Décisions anticipées	A		au plus tard le 22 février 2017
4	Procédures de recours ou de réexamen	A		au plus tard le 22 février 2017
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	B	au plus tard le 01 septembre 2019	au plus tard le 01 septembre 2019
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2017
5.3	Procédures d'essai	C	au plus tard le 01 septembre 2020	au plus tard le 01 septembre 2023
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	B	au plus tard le 01 mars 2019	au plus tard le 01 mars 2019
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	B	au plus tard le 01 mars 2019	au plus tard le 01 mars 2019
6.3	Disciplines en matière de pénalités	B	au plus tard le 01 septembre 2020	au plus tard le 01 septembre 2020

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.1	Prétraitement avant arrivée	B	au plus tard le 01 septembre 2019	au plus tard le 01 septembre 2019
7.2	Paiement par voie électronique	A		au plus tard le 22 février 2017
7.3	Séparation de la mainlevée	B	au plus tard le 01 mars 2019	au plus tard le 01 mars 2019
7.4	Gestion des risques	A		au plus tard le 22 février 2017
7.5	Contrôle après dédouanement	B	au plus tard le 01 mars 2019	au plus tard le 01 mars 2019
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	au plus tard le 01 septembre 2019	au plus tard le 09 avril 2021
7.7	Opérateurs agréés	C	au plus tard le 01 septembre 2020	au plus tard le 01 septembre 2020
7.8	Envois accélérés	C	au plus tard le 01 septembre 2018	au plus tard le 01 septembre 2022
7.9	Marchandises périssable	B	au plus tard le 01 mars 2019	au plus tard le 01 mars 2019
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C E	au plus tard le 01 mars 2021	au plus tard le 01 septembre 2027
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
10.1	Formalités	B	au plus tard le 19 septembre 2019	au plus tard le 19 septembre 2019
10.2	Acceptation de copies	A		au plus tard le 22 février 2017
10.3	Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 22 février 2017

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
10.4	Guichet unique	A		au plus tard le 22 février 2017
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	B	au plus tard le 01 septembre 2019	au plus tard le 01 septembre 2019
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2017
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
11	Transit	A		au plus tard le 22 février 2017
12	Coopération Douanière	A		au plus tard le 22 février 2017

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/W/144/Rev.2	2026-10-30	Deuxième examen de l'AFE - Communication du Paraguay - Articles 8, 10.4, 7.4, 10.1 - Révision 2

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/W/144/Rev.1	2026-10-19	Deuxième examen de l’AFE - Communication du Paraguay - Articles 8, 10.4, 7.4, 10.1 - Révision 1
G/TFA/W/144	2026-06-02	Deuxième examen de l’AFE - Communication du Paraguay - Articles 8, 10.4, 7.4, 10.1
G/TFA/N/PRY/3/Rev.2	2025-09-24	Articles 10.4.3, 10.6.2, 12.2.2 - Revision 2
G/TFA/N/PRY/1/Add.4	2025-08-28	Extension of implementation dates
G/TFA/W/103	2024-11-19	Removal of consular visa requirements - Communication from Paraguay
G/TFA/N/PRY/2/Rev.3	2024-06-24	Article 22.3 - Revision 3
G/TFA/N/PRY/1/Add.3	2024-04-19	Extension of implementation dates
G/TFA/N/PRY/3/Rev.1	2024-02-08	Articles 10.4.3, 10.6.2, 12.2.2 - Revision
G/TFA/N/PRY/3/Add.1	2023-12-20	Article 1.4 - Addendum
G/TFA/N/PRY/4	2023-05-30	Arrangements and progress in the provision of technical assistance
G/TFA/N/PRY/2/Rev.2	2022-12-19	Article 22.3 - Revision 2
G/TFA/N/PRY/1/Add.2	2021-05-12	Category C notification - Addendum 2
G/TFA/W/22	2020-03-18	Informe sobre el primer encuentro latinoamericano de los comités nacionales de facilitación del comercio
G/TFA/N/PRY/3	2019-10-22	Articles 10.4.3, 10.6.2 and 12.2.2
G/TFA/N/PRY/2/Rev.1	2019-09-20	Art. 22.3 - Revision
G/TFA/N/PRY/1/Add.1	2019-07-23	Category C notification - Addendum
G/TFA/N/PRY/2	2019-07-23	Article 22.3
G/TFA/W/2/Add.3	2019-02-08	Rules of procedure of the Committee on Trade Facilitation - Addendum
G/TFA/N/PRY/1	2018-01-25	Categories B and C notification
WT/PCTF/N/PRY/1	2014-06-25	Category A notification

Comité national sur la facilitation des échanges

Date	Title
12 février 2019 - 13 février 2019	National Trade Facilitation Committee (in Spanish)
15 octobre 2019 - 16 octobre 2019	National Committee on Trade Facilitation in Paraguay (Ms. Kuni C. Hashimoto Amarilla)
11 février 2020	Informe sobre el primer encuentro latinoamericano de los comités nacionales de facilitación del comercio - Montevideo, Uruguay - Nov
1 décembre 2022	Paragua's National Trade Facilitation Committee
3 octobre 2023 - 5 octobre 2023	Trade facilitating agricultural systems and technology T FAST (in Spanish)

Expérience en matière de mise en œuvre

Date	Title
15 octobre 2019 - 16 octobre 2019	Comité Nacional de Facilitación de Comercio Paraguay

11 - Transit

Date	Title
20 octobre 2020 - 22 octobre 2020	Ventanilla única del exportador - medidas en época de pandemia
15 juin 2023 - 16 juin 2023	Statement

2.1 - Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur

Date	Title
19 octobre 2021 - 21 octobre 2021	Implementation of Article 2 of the TFA and update of progress on TFA implementation

7.7 - Opérateurs agréés

Date	Title
4 juin 2025 - 5 juin 2025	The AEO Country in Paraguay: Synergy Between Customs Security and Trade Facilitation

Information détaillée sur l'assistance technique

1.1 Publication

C

1.1.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h), (i), (j)

Date indicative de mise en oeuvre
1 septembre 2018

Date définitive de mise en oeuvre
1 septembre 2021

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Élaboration et mise en œuvre d'un protocole pour la publication et l'actualisation de renseignements avec l'aide d'un cabinet de consultants indépendant.
2. Formation du personnel des services de communication et des services informatiques des organismes intervenant dans le domaine du commerce international en ce qui concerne le protocole et la mise à jour des bases de données.
3. Élaboration de guides pratiques pour les exportateurs et les importateurs avec le concours d'un cabinet de consultants indépendant.
4. Recours à un cabinet de consultants indépendant pour l'élaboration de procédures permettant d'améliorer la circulation des renseignements internes dans les institutions pertinentes.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Diagnostic et evaluation des besoins, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Agences: Centre du Commerce International, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Organisation Mondiale du Commerce, Département de l'Agriculture des États-Unis

Progrès rapporté

1.2.1 (a), (b), (c)
1.2.2
1.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
1 mars 2019

Date définitive de mise en oeuvre
1 septembre 2021

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Doter les institutions des mêmes capacités technologiques:
a. obtenir le contrôle des institutions qui dépendent du MSPBS;
b. acquérir des ressources informatiques pour que toutes les institutions disposent des mêmes capacités technologiques.
2. Recourir à un cabinet de consultants indépendant pour créer un lien sur la page Web du Vice-Ministère des MPME, qui relève du Ministère de l'industrie et du commerce, en vue:
a. d'offrir un accès centralisé aux renseignements commerciaux, avec une approche axée sur les PME; et
b. de structurer tous les liens vers les diverses pages et les divers renseignements des organismes connexes.
3. Renforcer le Système national d'information et de notification et généraliser son utilisation dans les villes stratégiques.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Procédures institutionnelles, Sensibilisation*

Agences: Centre du Commerce International, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Organisation Mondiale du Commerce, Département de l'Agriculture des États-Unis

Progrès rapporté

1.3.1
1.3.2
1.3.3
1.3.4

Date indicative de mise en oeuvre
1 septembre 2018

Date définitive de mise en oeuvre
1 septembre 2021

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Recours à un cabinet de consultants pour créer les services d'information nécessaires et développer les services d'information aux commerçants existants des organismes connexes.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Diagnostic et evaluation des besoins*

Agences: Département de l'Agriculture des États-Unis

Progrès rapporté

1.4 (a), (b), (c)

Date indicative de mise en oeuvre
1 septembre 2018

Date définitive de mise en oeuvre
1 septembre 2021

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Assistance et soutien pour la formation et le renforcement des capacités aux fins de l'établissement de notifications conformément aux règles de l'OMC.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

Agences: Département de l'Agriculture des États-Unis, Centre du Commerce International, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Organisation Mondiale du Commerce

Progrès rapporté

C

2.1.1
2.1.2
2.1.3

Date indicative de mise en oeuvre
1 septembre 2018

Date définitive de mise en oeuvre
1 septembre 2020

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Recours à un cabinet de consultants indépendant pour l'élaboration d'un protocole d'approbation unifié relatif à l'introduction de nouvelles mesures, à la publication en temps utile et à l'entrée en vigueur, avec la participation du secteur privé.

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Diagnostic et evaluation des besoins*

Agences: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Département de l'Agriculture des États-Unis, Association latino-américaine d’intégration

Progrès rapporté

2.2

Date indicative de mise en oeuvre
1 septembre 2018

Date définitive de mise en oeuvre
1 septembre 2020

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Mise en place de mécanismes de consultation participatifs sur la base de négociations entre les secteurs public et privé.

Étiquettes: *Procédures institutionnelles*

Agences: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Département de l'Agriculture des États-Unis

Progrès rapporté

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
1 septembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre
1 septembre 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Renforcement et développement des capacités des services de laboratoire des institutions connexes:
a. accréditation internationale des laboratoires;
b. acquisition de matériel adéquat pour moderniser les laboratoires dans chaque secteur;
c. formation des ressources humaines en vue de l'acquisition de compétences spécialisées dans le domaine de la réglementation et de compétences techniques.
2. Évaluation de la conformité par les organismes internationaux de certification et d'accréditation.
3. Conseils donnés par des experts techniques.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Membres donateurs: Union européenne

Agences: Banque mondiale, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Département de l'Agriculture des États-Unis

Progrès rapporté

C

7.6.1
7.6.2

Date indicative de mise en oeuvre
1 septembre 2019

Date définitive de mise en oeuvre
9 avril 2021

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Recours à un cabinet de consultants pour la simplification du processus de mainlevée des marchandises.
2. Assistance technique pour la gestion et la publication périodique des délais moyens nécessaires à la mainlevée des marchandises.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Diagnostic et evaluation des besoins*

Membres donateurs: Union européenne

Agences: Banque mondiale

Progrès rapporté

C

7.7.1
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)
7.7.4
7.7.5
7.7.6

Date indicative de mise en oeuvre
1 septembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre
1 septembre 2020

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Donner suite au projet de mise en œuvre du programme d'opérateurs agréés (opérateurs économiques agréés), qui est actuellement en phase d'expérimentation à la Direction nationale des douanes. Cette institution compte sur l'aide de l'OMD pour mettre en œuvre ledit projet.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Procédures institutionnelles*

Agences: Organisation mondiale des Duanes, Agence des États-Unis pour le développement international, Département de l'Agriculture des États-Unis, Organisation des États américains

Progrès rapporté

C

7.8.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)
7.8.2 (a), (b), (c), (d)
7.8.3

Date indicative de mise en oeuvre
1 septembre 2018

Date définitive de mise en oeuvre
1 septembre 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Recourir à un cabinet de consultants indépendant afin d'élaborer une procédure simplifiée pour les envois accélérés à l'exportation.

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Diagnostic et evaluation des besoins, Procédures institutionnelles*

Agences: Département de l'Agriculture des États-Unis

Progrès rapporté

8 Coopération entre les organismes présents aux frontières

C

8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
1 mars 2021

Date définitive de mise en oeuvre
1 septembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Détermination du nombre de ports privés existants, de leurs conditions d'exploitation et de leur certification afin que la Préfecture navale puisse effectuer son travail de contrôle des conditions d'exploitation des ports privés.
2. Mise en œuvre de la gestion des risques de manière effective et transparente.
3. Coopération technique en vue de réviser le cadre réglementaire régissant les ports publics et privés et définissant les responsabilités en ce qui concerne la navigabilité des fleuves (Loi n° 1066/65).
4. Accélération des inspections réalisées dans le circuit rouge aux points d'accès publics et privés.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Procédures institutionnelles*

Agences: Département de l'Agriculture des États-Unis

Progrès rapporté

Légendes

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 8 novembre 2026
Mis à jour le 25 mars 2026

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org